

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION DES AUTORITES COMMUNALES

COMMUNE A CONSEIL GENERAL

LEGISLATURE 2026 - 2031

COMMUNE DE DENENS

SEANCE DU 15 JUIN 2026 A 19 H30

LIEU SALLE VILLAGEOISE

PREMIERE PARTIE SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR LE PREFET

1. Accueil

Les citoyennes et les citoyens remplissant les conditions légales et les conseillers municipaux élus ont été convoqués par ordre de la préfecture, pour se réunir ce jour afin de procéder :

- à l'assermentation des membres du Conseil général
- à l'assermentation des membres de la Municipalité
- aux nominations légales

La liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales pour faire partie du Conseil ainsi que la liste des conseillères et conseillers municipaux élus sont mises à la disposition de Monsieur le Préfet.

Il est constaté que les élections n'ont donné lieu à aucun recours.

Monsieur le Préfet, Boris Cuanoud, préside les opérations, il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les félicite pour leur élection. Il déclare la séance ouverte.

2. Désignation d'un/e secrétaire de séance

Il désigne comme secrétaire provisoire : Mme / M. Isaline Savty

3. Désignation de deux scrutateurs.trices de séance

Il fait appel aux scrutateurs.trices provisoires : Mme / M. Graf Florence Boillat

Mme / M. Lucien Perey

4. Appel

Il est procédé à l'appel.

5. Assermentation des membres du Conseil

L'assemblée se lève pour l'assermentation des membres du Conseil général.

Monsieur le Préfet donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la loi sur les communes. Il est procédé à l'appel selon la liste des citoyennes et citoyens remplissant les conditions légales.

A l'appel de son nom, chacun.e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e membre du Conseil général pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026, ceci pour la durée de la législature.

Les membres absent-e-s seront assermenté-e-s lors de la première assemblée où ils se présenteront.

Nombre de membres assermentés :52..... dont la liste est jointe au PV.

6. Assermentation des membres de la Municipalité

Monsieur le Préfet félicite les conseillères et conseillers municipaux pour leur élection, puis après s'être assuré qu'il n'y a entre les élu-e-s aucun degré de parenté prohibé selon l'article 48 de la loi sur les communes, Monsieur le Préfet donne lecture du serment prescrit aux articles 9 et 62 de dite loi.

Municipales / municipaux : Mme/M. Alain Jaccard
Mme/M. Noémie Hatet
Mme/M. Bernard Perey
Mme/M. Thierry Gilgen
Mme/M. Philippe Villevet

A l'appel de son nom, chaque municipal-e solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

7. Assermentation du-de la syndic-que

A l'appel de son nom, le syndic - la syndique solennise la promesse. Il/elle est de ce fait installé.e pour entrer en fonction le 1^{er} juillet 2026 et ceci pour la durée de la législature.

Syndic.que : Mme/M. Alain Jaccard

8. Election du-de la président.e du Conseil

En préambule, Monsieur le Préfet donne quelques renseignements sur les dispositions des articles 11 et 12 de la loi sur les communes concernant le mode de scrutin. Il rappelle que le/la président.e est élu.e pour un an. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui/non

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés :rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M. René Raymond obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M. obtient voix

Candidat.e n°3 Mme/M. obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés :rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu.e : Mme / M. Rene Raymond par unanimité voix / tacitement

9. Election du/de la secrétaire du Conseil

Monsieur le Préfet rappelle que le-la secrétaire du Conseil est élu.e pour la durée de la législature. Il/elle peut être choisi.e en dehors du Conseil. Il attend les propositions de candidatures.

☒ Le nombre de candidat.e est égal au siège à repourvoir : le Conseil accepte l'élection tacite oui / non

☐ Election au scrutin

1^{er} Tour (majorité absolue)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables : majorité :

Candidat.e n°1 Mme/M. Isaline Sauty obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

2^{ème} Tour éventuel (majorité relative)

Bulletins délivrés : rentrés : blancs : nuls :
valables :

Candidat.e n°1 Mme/M obtient voix

Candidat.e n°2 Mme/M obtient voix

Candidat.e n°3 Mme/M obtient voix

Est élu.e : Mme / M. Isaline Sauty par unanimité voix / tacitement

Il est constaté qu'il n'existe aucun degré de parenté prohibé selon l'article 12 de la loi sur les communes entre le/la président.e et le/la secrétaire.

Le procès-verbal est lu et approuvé séance tenante.

Monsieur le Préfet remercie l'assemblée et se retire après avoir remis la présidence au nouveau président - à la nouvelle présidente du Conseil pour les points suivants de l'ordre du jour.



Le Préfet :

Boris Cuanoud



Le/la secrétaire provisoire :

[Signature]

Annexe : liste des membres

Procès-verbal de la séance d'Installation Autorités Communales

Législature 2026-2031

Lundi 15 juin 2026 à la salle communale de Denens

Le président nouvellement élu, M. René Reymond, prend la parole pour poursuivre les élections en suivant l'ordre du jour depuis le point 10).

10. Election du vice-président

M. David Richir accepte d'être candidat. Il n'y a pas d'autres propositions. Les membres du conseil acceptent l'élection tacite et élisent M. David Richir à l'unanimité.

11. Election des scrutateurs/trices

Mme Florence Graf Boillat et M. Lucien Perey arrivent au terme de leurs mandats. Mme Corinne Deutsch et Mme Trudy Hauser, scrutatrices suppléantes, acceptent le poste de scrutatrice. Elles sont élues tacitement à l'unanimité.

12. Election des scrutateurs/trices suppléants/es

Mme Patricia Blum et Mme Laurence Ischer se proposent candidates. Elles sont élues tacitement à l'unanimité.

13. Election de la commission de gestion et des finances

M. Vincent Demerlé arrive au terme de son mandat. M. Paulo Monteiro passe à la présidence, Mme Laurence Creteigny et M. Marc Friedli, deviennent membres. M. Olivier Rahm se présente comme 1^{er} suppléant et M. Pierre-Yves Rosat comme 2^{ème} suppléant. Les cinq candidats sont élus tacitement à l'unanimité.

14. Election de la commission de recours en matière d'impôts

Mme Florence Graf Boillat, M. Pierre-Alain Ruffieux et Mme Corinne Deutsch restent candidats. M. Pierre-Alex Risse et M. Michel Hoffer se présentent comme candidats suppléants. Ils sont élus tacitement à l'unanimité.

15. Election du délégué ERM

M. Lucien Perey se présente. Il est élu tacitement à l'unanimité.

Election des délégués AIEB

M. Georg Schaeren, M. Jean-Robert Guignard se représentent. M. Thierry Gallandre et M. Vincent Demerlé se portent candidats. Ils sont élus à l'unanimité.

Election des délégués ASISE

Mme Mag Scharen et M. Stéphane Venhard se portent candidats. Ils sont élus tacitement à l'unanimité.

Élection des délégués AIRADT

Mme Bénédicte Herbaut, Mme Karen Reed Perey et Mme Catherine Grosplier se portent candidates. Elles sont élues tacitement à l'unanimité.

Les élections étant terminées, le président clôt la séance à 20h06.

Le Président
René Reymond



La secrétaire
Isaline Sauty